

	COMPTE - RENDU DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE	Document DIR-FO-004-010	Page 1 / 7
		Date de création 16 mars 2023	Version V0

Ordre du jour de la séance du 07 juillet 2026

1. Approbation du compte-rendu du Conseil de la Vie Sociale du 31 mars 2026
2. Thème de travail : « Le consentement »
 - Synthèse des retours
 - Propositions des jeunes des parcours PIPS et PIMS
 - Présentation par les représentants des secteurs adultes
3. Thème de travail pour la prochaine séance du Conseil de la Vie Sociale : « L'autodétermination »
4. Plaintes et réclamations
5. Autres points :
 - a) Voirie
 - b) Retour de la fête de l'établissement du 12 juin 2026
 - c) Fontaine à eau au Travail Adapté
 - d) Ouverture de la cafétéria
 - e) Canicule

6. Agenda

	FEUILLE DE PRESENCE		Document DIR-FO-002-004	Page 1 / 2
			Date de création 30 août 2013	Version V5

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Séance du 07 juillet 2026

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Représentants des adolescents de l'IMPro / Gauguin			
M. Ekim KEREMOGLU (PIMS) Vice-président du CVS au secteur jeune	<i>Grum</i>	M. Karl GRASS (PIMS)	<i>Exuse</i>
M. Clovis KLEIN (PIPS)	<i>Exuse</i>	M. Noah REISSER (PIPS)	<i>Exuse</i>
Mme Samantha TEDONE (Gauguin) Accompagnateur : <i>Strub Jeanne</i>	<i>Exuse</i>		
Représentants des adultes du FAS, FAM, SAJ, FHTH et ESAT			
M. Jean-François FASSEL (Dali) <i>RESERVEE Eusebio</i>	<i>FASSEL</i>	Mme Marion KNITTEL (Dali)	<i>KNITTEL</i>
Mme Sandrine REPERT (Michel Ange)	<i>REPERT</i>	Mme Anne-Marie HOLDERITH (Michel Ange)	<i>Exuse</i>
M. Luc SCHMECKEBIER (Chagall)	<i>Luc</i>	M. Damien STRASSEL (Michel Ange)	<i>Exuse</i>
M. Alexandre NEST (Klimt) Vice-président du CVS au secteur adulte	<i>Nest</i>	M. Patrick SEEWALD (Klimt)	<i>Abse</i>
Mme Jordane KRAEMER (ESAT)		Mme Emilie FISCHBACH (ESAT)	
Mme Aurore FORNES (FH)	<i>FORNES</i>	<i>Accompagnateur : Fournes Aurore</i> Mme Laura DERVILLE (FH)	
Accompagnateur : <i>Seevald J-Fournes Aurore</i>	<i>Seevald</i>	Accompagnateur : <i>Seevald J-Fournes Aurore</i>	
Représentants de l'exercice de l'autorité parentale en IMPro			
M. Serge KAYSER		Mme Carine SCHNEIDER	
Mme Nathalie BONNET	<i>Bonnet</i>	Mme Virginie GRASS	
Représentants des représentants légaux des adultes			
Mme Marie-France BASTIAN Présidente du CVS	<i>Bastian</i>	Mme Annette VERDUN	<i>Verdun</i>
M. Emmanuel BESSARD	<i>Bessard</i>	Mme Annick PACHOCKI-WENTZO	

	FEUILLE DE PRESENCE		Document DIR-FO-002-004	Page 2 / 2
			Date de création 30 août 2013	Version V5

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Représentants des professionnels employés			
M. Bruno MASSON	<i>Abse</i>	Mme Fanny DIETZ	
Mme Deborah STUMPF	<i>Exuse</i>	Mme Sadet OGUR	
Représentants FO			
Mme Mylène FATH	<i>Exuse</i>	Mme Nathalie MISCHLER	<i>Exuse</i>
Représentants du Conseil d'Administration			
M. Roger ESCHBACH	<i>Exuse</i>	Mme Mireille ILLAT	<i>Exuse</i>
Représentants de la direction			
M. Pierre BOUAT Directeur	<i>Exuse</i>	Mme Guylène COMBE Directrice-Adjointe	<i>Exuse</i>
Assistent également			
Mme Cindy NETO Cheffe de service du pôle APVD	<i>Neto</i>	M. Olivier WITTMANN Chef de service de l'IMPro	<i>Wittmann</i>
Mme Marina SCHNEIDER Secrétaire de direction	<i>Schneider</i>	<i>Marina Schneider</i>	<i>Exuse</i>

Points	Echanges/Discussions	Avis / Propositions
1. Approbation du compte-rendu, CVS du 31 mars 2026.	Le compte-rendu du CVS du 31 mars 2026 a également été traduit en FALC et joint au dossier de séance.	Le compte-rendu de la séance du CVS du 31 mars 2026 est approuvé.
2. Thème de travail : « Le consentement » ☐ Synthèse des retours ☐ Propositions des jeunes des parcours PIPS et PIMS	Ci-après la synthèse des retours suite au questionnaire envoyé à tous les services par Mme STUMPF. Le consentement consiste à demander l'accord de la personne après lui avoir donné des informations compréhensibles et adaptées à ses besoins. La personne peut accepter, refuser ou changer d'avis à tout moment. • « Quels outils avons-nous pour vérifier que le consentement est compris et pas seulement donné par habitude ? » • « Comment le refus d'une personne est-il pris en compte dans la pratique quotidienne ? » • « Comment le consentement est-il tracé ? » • « Quelles formations les personnels ont-ils sur le consentement, l'intimité et la bientraitance ? »	

SERVICE	Réponse à la question 1	Réponse à la question 2	Réponse à la question 3	Réponse à la question 4	Autre proposition
PIPS					
PRESIMS					
MONDRIAN					
BALTHUS	Vérification de la compréhension par des explications adaptées ou utilisation de pictos. Reformulation des explications par le/la jeune. Observation des réactions verbales et non verbales	Le refus est respecté et pris en compte. Un temps d'échange est proposé afin de comprendre les raisons du refus. Discussion pour trouver un compromis.	Les refus sont notés dans les transmissions. Selon la situation, également discuté en réunion.	Certaines éducatrices (pas toutes) : formation sur la bientraitance, VIAS, les droits des personnes accompagnées, autodétermination.	
Internat GAUGUIN					
MAT	Porte-clefs, pictos	Tout dépend pourquoi il y a refus (tâches ménagères de l'ordre des responsabilités, du règlement...), il faut en amont s'assurer qu'elle	Observations dans IMAGO, note lors de la réunion d'admission, signature du contrat d'accueil	Formation pour le personnel VIAIS, bientraitance	

		ait bien compris la situation qui l'amène à refuser, c'est un choix, informer sur les conséquences		
Atelier GAUGUIN SIPS				
	Au SIPS, la majorité des jeunes ont accès à l'échange verbal et ils sont autonomes dans leurs choix	En écoutant la personne et chercher des alternatives adaptées à la situation Les réunions d'équipes	Transmissions Imago	VAIS, bientraitance, si formation demandée
MICHEL-ANGE	Picto « content » et « pas content »	En concertation et avec respect	Dans Imago	Formation, Support visuel
PIMS				
DALI				
CHAGALL				
KLIMT				
FH				
ESAT				
CEZANNE				
SAJ	Pictogrammes	On respecte les choix de la personne	Tracé dans IMAGO + droit à l'image	Echange sur la bientraitance, VIAS
SAMSAH				

M. BOUAT informe qu'un travail a été réalisé en amont par la psychologue, Mme JACQUIN Noémie quant au thème du consentement sous forme de pictogrammes pour servir de support. Ce travail sur la Communication Alternative Augmentée (CAA) est réalisé dans le cadre d'un groupe élargi pour l'ensemble de l'établissement.

Parcours jeunes

Définir le consentement est une thématique complexe, notamment en raison des difficultés de compréhension rencontrées par une partie des jeunes accompagnés. Seuls environ un tiers d'entre eux en maîtrisent plus ou moins la notion. Le refus, lorsqu'il est exprimé, est respecté, tracé dans les transmissions et analysé en réunion de service.

Les professionnels adaptent leur communication afin de favoriser la compréhension, notamment à l'aide d'explications adaptées et de supports visuels tels que les pictogrammes. La recherche et la vérification du consentement s'inscrivent dans les pratiques quotidiennes de l'équipe.

Lorsque les jeunes rencontrent des difficultés de compréhension, ils peuvent solliciter leur éducateur référent, tout autre professionnel du service, la coordinatrice, le chef de service, l'équipe pluridisciplinaire ou leurs représentants légaux. La stabilité des équipes est identifiée comme un levier favorisant une meilleure connaissance des jeunes, le développement d'une relation de confiance et un accompagnement plus adapté. Des exemples concrets sont évoqués, notamment concernant les soins d'hygiène (compromis pour l'heure de douche), l'organisation du quotidien (activité : vélo), l'accompagnement à l'équilibre alimentaire (repas) ...

☐ Présentation par les représentants des secteurs adultes	Mme BASTIAN souligne l'évolution positive des pratiques ces dernières années et la dynamique engagée par les équipes autour de la prise en compte du consentement. Les équipes ont une bonne connaissance des jeunes, mais certaines situations demeurent complexes à accompagner. M. BESSARD indique que les personnes présentant un TSA peuvent rencontrer des difficultés importantes dans la prise de décision, ce qui renforce l'intérêt de la démarche VIAS. Mme BONNET précise que le recours à des supports visuels facilite la compréhension de certaines consignes, notamment lorsqu'il s'agit de signifier une interdiction. M. BOUAT informe du déploiement de la formation VIAS selon le calendrier suivant : - 2026 : formation de l'équipe des cadres ; formation du groupe VIAS ; - Chaque année et à partir de 2027 : 2 sessions par an seront organisées pour que tous les professionnels puissent bénéficier de cette formation. Il est précisé que l'ensemble des sessions sera assuré par une même intervenante afin de garantir la cohérence de la démarche. La question de l'intégration des nouveaux professionnels est abordée par M. BESSARD. Mme NETO répond qu'un dispositif d'accompagnement, appuyé sur des supports de formation, est mis en place afin d'assurer la continuité des pratiques. Mme BONNET questionne sur les situations dans lesquelles la personne accompagnée n'est pas en capacité d'exprimer un consentement éclairé, par exemple dans le cadre d'une intervention chirurgicale. Pour les mineurs accompagnés, les décisions relèvent des représentants légaux. M. BOUAT remercie pour la réflexion et le travail réalisé par les jeunes, et les équipes éducatives. Parcours adultes Foyer d'Hébergement Le consentement se fait avec l'accord de la personne accompagnée, à l'aide de supports visuels tels que les pictogrammes. Des réunions ont lieu avec le planning familial. Michel Ange Le consentement est en cours de développement dans le service et abordé en VIAS avec la psychologue. Lorsque le résident exprime un refus, il est respecté et analysé. L'importance de la parole est évoquée. Les échanges portent également sur le respect de l'intimité des résidents. Klimt Le consentement c'est de pouvoir dire si on est d'accord ou pas d'accord / oui/ ou non / si on veut quelque chose ou qu'on ne veut pas de quelque chose. Par le pictogramme, par les gestes, par la roue du consentement. Le consentement : j'ai le droit de changer d'avis : d'être d'accord à un moment et puis ne plus être d'accord quelque temps après. Je respecte le choix de l'autre personne. Les règles de vie en collectivité sont rappelées quotidiennement. Dali • Consentement → « donné son accord », « être d'accord », « dire oui », « donner l'autorisation », « accepter », « être pour ». • Comment le montrer → par la parole, le geste. Maintien d'une distance proche, ou prendre de la distance. « Poser la question » • Si réaction non consentie → « NON et le geste « stop » avec la main, ou utiliser la parole. Les résidents adhèrent au pictogramme rouge et vert avec le dessin du pouce levé ou baissé, ou avec le oui / non.
---	---

	• OUI pour le changement d'avis → -signaler par la parole - prise de distance - « rester présent » - comportement / attitude • A qui s'adresser → éducateurs, CSE, Psycho, IDE • Demander de l'aide → pour certains, c'est plus difficile, d'autres disent « je pense pouvoir », d'autres sont sûrs de pouvoir le faire. • Autres sujets / exemples de situation en lien avec votre consentement : - Les résidents ont évoqué : → faire les tâches, monter le repas → lien physique, le toucher, le rapprochement → sphère médicale, prise de traitement, soins spécifiques (anesthésie, chirurgie). Ci-dessous, la recherche personnelle de Marion Knittel, qu'elle a lu aux membres du CVS concernant le consentement : <i>« Le consentement c'est dire oui ou non, pour faire quelque chose sans se sentir forcé ou influencé. C'est donner votre accord ou votre désaccord. Le consentement doit être réciproque, c'est à dire que les deux personnes doivent être d'accord. Le consentement est une chose très importante. Personne n'a le droit de toucher le corps de quelqu'un d'autre sans son accord. »</i> Une représentante des adultes informe que l'activité « bien-être » n'aura plus lieu au Picasso. Cette décision est regrettée et suscite de la tristesse chez les résidents qui appréciaient ce temps de manucure, onglerie. M. BOUAT précise que la Maison Picasso doit recentrer ses ateliers sur sa mission première qui sont les activités culturelles et artistiques. L'activité « bien-être » sera proposée dans les résidences ; en permettant aux résidents des différents services de se retrouver. Il est également suggéré de solliciter des partenariats, des intervenants professionnels, tels que des socio-esthétiques, ou de prendre contact avec des établissements de formation proposant cette spécialité, afin d'assurer l'animation de ces ateliers. Ce point fera l'objet de réponses complémentaires au prochain CVS.
3. Thème de travail pour la prochaine séance du Conseil de la Vie Sociale : l'autodétermination	Le prochain thème portera sur l'autodétermination.
4. Plaintes et réclamations	Pas de plaintes et réclamations depuis le dernier CVS.

5. Autres points a) Voirie b) Retour de la fête de l'établissement du 12 juin 2026 c) Fontaine à eau au Travail Adapté d) Ouverture de la ca-fétéria e) Canicule	Le responsable du service technique, M. MALL, présente aux membres du CVS le projet d'aménagement des cheminements piétons et de la circulation des véhicules. Ce projet est le fruit d'une réflexion menée en concertation avec les résidents afin d'améliorer la sécurité des déplacements au sein de l'établissement. La priorité serait donnée à l'aménagement du portail de l'établissement. En attendant, et comme déjà soulevé par le passé, Mme BONNET demande aussi une rénovation de la chaussée située devant le bâtiment Picasso. Compte tenu du coût élevé des travaux, il est proposé de réaliser, dans un premier temps, un cheminement piéton en macadam à l'arrière, le long du parking vers le Picasso. Mme BASTIAN souligne l'importance de ce projet pour le déplacement en toute sécurité des piétons. Elle interroge quant au délai de cette réalisation. Il est rappelé que la mise en place de cheminements distincts pour les piétons et les véhicules constitue un enjeu essentiel pour garantir la sécurité de l'ensemble des usagers et professionnels. Retour de la fête de l'établissement du 12 juin 2026 La fête était placée sous le signe de la découverte, du partage et de la convivialité. Les retours des résidents, professionnels, familles, représentants légaux, partenaires, amis, officiels, sont positifs. C'était un très bon moment. Félicitations à tous les résidents, professionnels, bénévoles, et un très grand bravo à Agnès. Travail Adapté : Le fontaine à eau a été commandée. Point reporté au prochain CVS. M. BESSARD remercie tous les professionnels sur la gestion de la canicule. Il rappelle que les chaleurs actuelles vont se reproduire à l'avenir et demande comment l'établissement répond à ce défi. M. BOUAT indique que la réflexion est en cours sur ce sujet. Cette thématique englobe plusieurs dimensions : - Prendre des actions visant à lutter contre les effets de la chaleur, notamment en plantant des arbres, ... - Améliorer la performance énergétique des bâtiments en été / en hiver, notamment en commençant par l'analyse de la performance énergétique des bâtiments (sujet travaillé dans le cadre des groupes de travail du Projet d'Etablissement). Le CVS sera tenu informé des suites données à cette thématique d'importance.
6. Agenda	Le prochain Conseil de la Vie Sociale est prévu le mardi 10 novembre 2026, à 14h00, en salle polyvalente.

La séance du 07 juillet 2026 est levée à 16h20.

La Présidente,
Madame Marie-France BASTIAN

